

Image not found or type unknown



Partage judiciaire succession pour liquidation partage de mon per

Par **BOTREAU Roselyne**, le **12/05/2018 à 19:59**

Bonsoir à tous

Voilà plus d'un qu'un notaire à été nommé par la chambre suite au partage judiciaire décidé par le juge. Pour le moment, il n'arriverait pas à obtenir le dossier de mon père qui se trouve archivé. Est ce bien normal?

Je viens de lui adresser une attestation pour demander des explications ?

Ai je eu raison et si non que puis je faire. Dois je saisir le Président de la chambre.

Merci à tous de vos réponses et bonne soirée